

REGLEMENT DES INTERCLUBS JEUNES DU RHONE 2010**Article 1**

Le Championnat Départemental Interclubs Jeunes oppose les équipes des clubs appartenant au Comité Départemental de Badminton du Rhône.

La compétition se déroulera en mini-championnat avec deux classements :

- un classement par catégorie d'âge (benjamin, minime et cadet)
- un classement global par club

Article 2

A l'issue du championnat, l'équipe remportant le classement global est déclarée « championne de département » et est récompensée par un trophée.

Les équipes remportant les différentes catégories se verront remettre une coupe.

Article 3

Un club peut présenter plusieurs équipes de jeunes.

Article 4

Avant le 1^{er} avril 2010, chaque club doit faire parvenir au Comité Départemental de Badminton du Rhône la liste des joueurs et joueuses titulaires qui participeront au Championnat Départemental Interclubs Jeunes (formulaire FIJ).

Article 5

Un joueur ne peut pas s'inscrire dans deux catégories différentes.

Un joueur ne peut pas disputer plus de trois matchs par rencontre.

Article 6

Le capitaine de l'équipe doit remettre la composition complète de son équipe à la table de marque 15 minutes avant le début de chaque rencontre. L'ordre des matchs est déterminé après consultation des deux capitaines.

Article 7

Lors d'une rencontre, on peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié conformément au règlement, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match.

Article 8

Le Championnat Départemental Interclubs Jeunes 2010 se déroulera le samedi 10 et dimanche 11 avril à Oullins.

L'équipe hôte met à disposition un gymnase et une restauration rapide. Elle est également responsable de l'organisation sportive (tenue de la table de marque, envoi des résultats au Comité...).

Tous les matchs se jouent en volants plumes.

Article 9

Chaque rencontre de chaque mini-championnat (benjamin, minime et cadet) consiste en 7 matchs, à savoir :

- 2 simples homme
- 2 simples dame
- 1 double homme
- 1 double dame
- 1 double mixte

Chaque équipe doit présenter au minimum deux garçons et deux filles par catégorie pour éviter un forfait.

Article 10

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus, selon le barème suivant :

Victoire	:	+1 point
Défaite	:	0 point
Forfait (match non joué)	:	0 point

Tous les matchs doivent être joués.

Article 11

Dans chaque catégorie, le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

Victoire	:	+ 2 points
Défaite	:	0 point
Forfait	:	-1 point

S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction du nombre de matchs gagnés et, si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la (ou des) rencontre(s) les ayant opposés.

Article 12

Calcul du classement global :

- chaque équipe se voit attribuer 3 points par rencontre gagnée, 2 points pour un match nul et 1 point par rencontre perdue (0 point si perdue par wo).
- le classement global prendra en compte le total des points du club dans chaque catégorie.

Article 13

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0, 21-0.

Article 14

Les réclamations éventuelles doivent être signalées à la table de marque et notées sur la feuille de rencontre ou envoyées par écrit au Comité Départemental de Badminton du Rhône dans les 5 jours suivant la compétition.